



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 juillet 2012  
Français  
Original: anglais/russe

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingtième session

Point 4 de l'ordre du jour

### Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

## **Note verbale datée du 5 juillet 2012, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

La Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire part dans le document ci-joint de la position de la République du Bélarus en ce qui concerne le projet de résolution A/HRC/20/L.7 intitulé «Situation des droits de l'homme au Bélarus» (voir annexe).

La Mission permanente prie le secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte exposant la position du Gouvernement bélarussien, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, en tant que document de la vingtième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 octobre 2012).

## Annexe

[Original: russe]

### **Déclaration faite par M. Mikhail Khvostov, Représentant permanent de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, avant l'adoption du projet de résolution A/HRC/20/L.7, intitulé «Situation des droits de l'homme au Bélarus»**

5 juillet 2012

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Aujourd'hui, le Conseil s'apprête à prendre une décision importante pour son développement. Il ne s'agit pas de l'adoption d'une nouvelle résolution sur un pays, mais de l'adoption d'une décision à l'égard de laquelle le Conseil et l'Assemblée générale des Nations Unies se sont clairement prononcés lorsqu'ils ont, en 2007, suspendu le mandat politiquement motivé du Rapporteur spécial pour le Bélarus.

Cette décision était absolument logique. Le Rapporteur spécial a apporté la preuve de son inconsistance, de sa propension à attiser les confrontations internes dans notre pays et à susciter le renversement du pouvoir par la force. Il a décrit le peuple bélarussien de façon humiliante comme un peuple dépourvu d'identité nationale.

Aujourd'hui, ce même groupe d'États tente à nouveau d'imposer le mandat du Rapporteur spécial au Bélarus et à l'ensemble de la communauté internationale. Les motifs de l'Union européenne ne sont en aucun cas liés aux droits de l'homme. En agissant de la sorte, l'Union européenne tente d'imposer au Conseil son ordre du jour politique et de contraindre le Haut-Commissaire d'agir dans le même sens. La principale tâche que l'UE voudrait assigner au mandat est d'organiser sciemment une activité antigouvernementale au Bélarus sous couvert de l'ONU.

L'Union européenne, qui a endossé le rôle de défenseur des droits de l'homme au Bélarus, s'efforce de présenter le Bélarus au Conseil comme un exemple particulier de violations des droits de l'homme. Dans le même temps, elle ne fait rien pour améliorer la situation des droits de l'homme dans ses États membres. Pas un des représentants de l'Union européenne qui se sont exprimés au cours du dialogue n'a osé dire que la situation des droits de l'homme dans son pays s'était améliorée.

La République du Bélarus rejette catégoriquement le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Elle ne reconnaît pas le mandat du Rapporteur spécial et ne coopérera pas avec lui. Nous reconnaissons toutefois l'importance des mécanismes internationaux chargés de surveiller la situation des droits de l'homme dans le monde, et nous entendons coopérer avec ceux d'entre eux qui travaillent objectivement et dans l'impartialité, et qui prônent les valeurs universelles proclamées dans l'EPU.

Nous continuerons à défendre notre souveraineté et notre droit de mener notre propre politique étrangère. Le Gouvernement bélarussien continuera à agir dans l'intérêt de son peuple, et nous ne chercherons pas à savoir si telle ou telle politique plaît ou non à

l'Union européenne. Nous ne pouvons être des clients de la politique de l'UE, mais nous pouvons être des partenaires de l'UE.

L'Union européenne se plaît à parler des valeurs européennes, mais elle ne s'efforce même pas de les mettre en pratique, et ni vous ni nous ne savons si ces valeurs se trouvent à Bruxelles, à Varsovie ou encore, peut-être, à Budapest. Elles n'existent pas, et il est grand temps de dresser un monument en souvenir des valeurs perdues de l'Union européenne.

Aujourd'hui, le Conseil des droits de l'homme décide de son avenir. Aujourd'hui, il décide si demain, n'importe quel État Membre de l'ONU pourra faire l'objet de pressions et de persécutions uniquement parce qu'il mène une politique extérieure indépendante.

Le Bélarus appelle le Conseil à voter contre le projet de résolution dont il a été saisi par l'Union européenne.

Je vous remercie de votre attention.

---